

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

## **Séance du 13 mars 2014**

Date de convocation : le 5 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le treize mars à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Etaient Présents :**

Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Charlette ROUSSEL, Danielle COROLEUR, Jacques DUFOURNIER, Christophe DESCHAMPS, Rémi JAVOY, Martine BAUDOIN, Nicole BOURGOIN, Micheline LINGER, Eric MAINARDI, Nathalie RIETH.

**Pouvoirs :** /

**Etaient Absents :** Fabienne SIONNEAU, Olivier BOIS, Marie-Edith MERCIER

Christophe DESCHAMPS a été nommé Secrétaire.

## **ORDRE DU JOUR**

⇒ Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 6 février 2014

### ⇒ **Délibérations**

- Convention d'autorisation de passage sur les chemins d'exploitation de l'Association Foncière de Remembrement
- Garderie périscolaire :
  - autorisation à donner à Monsieur le Maire pour déposer et signer une demande de subvention auprès du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
  - marché public de travaux : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour passer le marché et le signer
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe de 27 h 00
- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Coût horaire du travail en régie de l'agent municipal affecté au Service Technique

⇒ **Point sur les commissions**

⇒ **Questions diverses :** organisation du bureau de vote

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Garderie périscolaire : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour déposer et signer une demande de subvention auprès de la CAF

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 février 2014** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Convention d'autorisation de passage sur les chemins d'exploitation de l'Association Foncière de Remembrement** :

Le Conseil Municipal a intégré, dans son Plan Local d'Urbanisme, la volonté de développer le réseau de circulations « douces » afin d'assurer la continuité du maillage existant reliant les espaces naturels et les lieux de résidences.

Le passage du public sur des terrains privés est rendu nécessaire pour assurer la continuité du réseau de déplacements doux entre les hameaux de la commune.

Il convient donc de conclure une convention avec le propriétaire des chemins concernés pour définir notamment les engagements et responsabilités de chacun.

Un projet de convention, élaboré par l'Association Foncière de Remembrement (AFR), est ainsi présenté aux membres.

Les membres lisent donc ensemble les articles de la convention, et y apportent des corrections.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent la convention présentée, et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

- **Garderie périscolaire** :

⇒ Dans le cadre de la construction de la Garderie périscolaire, une subvention peut être octroyée par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Durable) ; cette subvention peut être versée pour la construction et les aménagements (mobilier ...).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de demande d'aide financière à l'investissement auprès du FEADER, et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Mézières-lez-Cléry, la demande d'aide financière à l'investissement.

⇒ Monsieur le Maire expose le projet de Garderie périscolaire.

Les travaux étant prévus de débuter dans le courant de l'été 2014, il est nécessaire de lancer un avis public d'appel à la concurrence dès maintenant.

Cette parution aura lieu dans la presse le 18 mars 2014 pour un mois.

Elle sera complétée avec la consultation possible de l'annonce sur le site de la Commune.

Il faudra donc prévoir une réunion d'ouverture de plis à l'issue de la consultation.

Le dossier est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de construction, et à signer le marché à intervenir.

⇒ Toujours dans ce cadre, il paraît nécessaire de faire une demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF du Loiret pour l'octroi d'une subvention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent le principe de la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF du Loiret et autorisent Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Mézières-lez-Cléry, la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF.

- **Créations de postes :**

⇒ **Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe (temps de travail : 27 h 00)**

Un agent affecté à la fois au service Restauration scolaire (remplacement d'un agent en congé parental) et à la Garderie périscolaire détient aujourd'hui 2 grades différents :

- Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 13 h 00 hebdomadaires
- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour 14 h 00 hebdomadaires

Cet agent donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire expose qu'il souhaite le stagiairiser pour profiter de ses compétences dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Une stagiairisation doit se faire sur les 2 grades, et non pas un seul.

L'agent détient le grade d'Adjoint Technique uniquement le temps du remplacement.

Ainsi, sur les conseils du Centre de Gestion, il y a donc lieu de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour le total des 2 contrats, soit 27 h 00 hebdomadaires.

Les fonctions exercées ne seront ainsi pas modifiées, et les 2 anciens postes pourront être proposés à la suppression par la suite.

Pour information, l'agent sera informé que ses heures de travail seront diminuées lorsque l'agent remplacé reprendra ses fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 27 h 00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

⇒ **Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe (temps complet)**

Monsieur le Maire expose que l'agent, aujourd'hui au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, peut être proposé au tableau d'avancement de grade, suite à l'obtention de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le tableau des effectifs serait donc le suivant :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
<b><i>Filière Administrative</i></b>			
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Non pourvu	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Non pourvu	
<b><i>Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe</i></b>	<b>B</b>	<b>1</b>	
<b><i>Filière Technique</i></b>			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	Non pourvu	
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		Non pourvu (14/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (19/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe			1 (21/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 (30/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 (25/35 <sup>ème</sup> )
<b><i>Filière Animation</i></b>			
Adjoint Animation 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 (21/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C		Non pourvu (29/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C		Non pourvu (21/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C		Non pourvu (13/35 <sup>ème</sup> )
<b><i>Adjoint Animation 2<sup>ème</sup> classe</i></b>	<b>C</b>		<b>1 (27/35<sup>ème</sup>)</b>
<b><i>Filière Médico-Sociale</i></b>			
ATSEM	C	1	1 (28/35 <sup>ème</sup> )

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

- **Coût horaire du travail en régie de l'agent municipal affecté au Service Technique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour estimer à sa juste valeur le temps passé par l'agent, notamment pour les actions (entretien courant des routes, enrobé...) auprès de la CCVA, le coût horaire en régie pour 2014 devra être de 18.30 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce coût comprend :

- le salaire avec les charges patronales
- les vêtements de travail
- la formation
- la Médecine du Travail

Les membres du Conseil Municipal regrettent qu'il n'y ait aucun agent prévu au sein de la CCVA pour l'entretien des routes, malgré une augmentation des voies communautaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux horaire pour les travaux en régie de l'agent titulaire affecté au Service Technique à 18.30 € de l'heure.

### **LES COMMISSIONS :**

⇒ Madame Coroleur annonce les prochaines commissions :

#### **14 mars :**

Spectacle de la CCVA pour les écoles.  
Mesdames Baudoin et Roussel représenteront la commune.

#### **17 mars :**

- 19 h 00 : liste électorale (tableau des 5 jours)
- 19 h 15 : Finances

Commission Liste électorale : au 1<sup>er</sup> mars 2013 : 554 électeurs  
Courant 2013 : 35 radiations / 43 inscriptions  
Au 17 mars 2014 : 562 Français + 1 ressortissant européen  
= 563 électeurs (280 hommes, 282 femmes)

#### **Les Héritiers Campagnards :**

13 avril 2014 : vide-greniers

2 cuissons au Four à Pain sont prévues, l'association « Les Loustics de Mézières » se chargera de la vente.

Ce même jour aura lieu le Repas annuel des Aînés au Centre de Loisirs de Jouy-le-Potier.

#### **Summer fest :**

Le 6 juillet 2014 sur la commune.

Une réunion avec l'agent technique est prévue dans ce cadre.

### **URBANISME**

- Annonce pour le marché de travaux de la Garderie périscolaire : coût de la parution dans les « Annonces légales » de la République du Centre : environ 700 €.

- La société Electic (Jean-Paul Fabre) a établi un devis pour l'installation de la lumière dans la cour de la Mairie. Le montant s'élève à environ 600 €, les travaux devraient débiter très rapidement.

- Devis des établissements Richard :

Un devis a été reçu pour le poteau abîmé devant l'Eglise et la modification d'implantation des bornes, gênantes pour le passage des convois funéraires.

Montant = 776.69 €.

L'enrobé n'étant pas terminé, ce devis est mis en attente.

- Information DDT :

Un permis de Construire a été refusé car il comportait un toit plat, initialement interdit dans la zone du projet de construction.

Or, il s'avère que le décret du 12 juillet 2010, l'autorise dans toutes les zones, car ce sont des constructions faites dans le cadre du développement durable et des ressources énergétiques.

Monsieur Mainardi demande quelques éclaircissements concernant ce décret et l'impact qu'il peut avoir sur le règlement du PLU.

Monsieur le Maire expose qu'il est normal aujourd'hui de « vivre avec son temps ».

Monsieur Dufournier est tout à fait d'accord et dit que cela paraît cohérent.

Les membres, de manière générale, regrettent l'absence de cette information au moment de l'élaboration du règlement, d'autant plus que les services de l'Etat y ont toujours été associés.

Le demandeur est donc informé de cette réglementation et va de nouveau déposer un Permis de Construire pour instruction.

## **VOIRIE / COMMUNICATION**

⇒ Monsieur Kervella revient sur l'accident qui a eu lieu en septembre dernier dans le quartier de Nuisance.

Comme prévu, les propositions d'aménagement de ce carrefour par la DDT sont parvenues le matin même en Mairie.

Une réunion d'informations aura donc lieu le Mardi 18 mars 2014 à 18 h 30 avec les riverains, afin de leur exposer les solutions possibles.

Monsieur le Maire informe déjà que le montant à prévoir est entre 20 000 € et 60 000 €, en fonction de l'aménagement choisi.

Selon le choix qui sera fait par la prochaine Municipalité sur la sécurisation du carrefour, il faudra, en tout état de cause, passer par un bureau d'études avant d'arrêter les travaux.

⇒ Camion du Service Technique :

Le garage Alluard a fait une proposition pour un camion tribenne : il faut compter environ 15 700 € HT.

Un rendez-vous est prévu pour aller voir l'état du véhicule.

⇒ Monsieur Kervella informe qu'un feuillet a été distribué à la population dans le cadre des prochaines Elections Municipales, car il semblait nécessaire de refaire un point sur le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

### **DIVERS** :

⇒ **Organisation du bureau de vote** : 1 Président / 2 assesseurs

<i>Permanences au bureau de vote</i>	<i>Dimanche 23 mars 2014</i>	<i>Dimanche 30 mars 2014</i>
<i>8 h 00 – 11 h 30</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Daniel LELAIT</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Micheline LINGER</i> <i>Danielle COROLEUR</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Daniel LELAIT</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Micheline LINGER</i> <i>Martine BAUDOIN</i>
<i>11 h 30 – 15 h 00</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Charlette ROUSSEL</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Christophe DESCHAMPS</i> <i>Jacques DUFOURNIER</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Charlette ROUSSEL</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Eric MAINARDI</i> <i>Christophe DESCHAMPS</i>
<i>15 h 00 – 18 h 00</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Jean-Claude KERVELLA</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Martine BAUDOIN</i> <i>Nathalie RIETH</i>	<b><u>Président</u></b> : <i>Jean-Claude KERVELLA</i>  <b><u>Assesseurs</u></b> : <i>Nicole BOURGOIN</i> <i>Rémi JAVOY</i>

### **Scrutateurs** :

Propositions : Eric MAINARDI, Danielle COROLEUR, Charlette ROUSSEL, Martine BAUDOIN, Christophe DESCHAMPS, et candidats désignés par les listes

Monsieur le Maire prend la parole concernant l'obligation de présenter une pièce d'identité lors des scrutins électoraux.

Il expose qu'il est aberrant, pour des élus des petites communes, d'imposer cela, car la plupart des personnes se connaissent ; cela va être compliqué et pourra être source de contestations.

Madame Baudoin dit qu'elle est choquée par ces propos car si la réglementation existe, il faut la faire respecter.

Une attestation sur l'honneur sera établie en présence des membres du bureau de vote si un électeur ne présente aucun titre d'identité.

*(pour information : cette disposition a été levée par décret du 19 mars 2014, suite aux revendications de l'Association des Maires de France).*

⇒ Madame Baudoin prend la parole concernant les rythmes scolaires.

Une formation a eu lieu sur la rédaction du PEDT, beaucoup d'animations ont été organisées.

Une prochaine réunion aura lieu le 3 avril prochain à Boigny-sur-Bionne, il semble nécessaire de s'y inscrire.

⇒ Madame Baudoin informe également que Madame Danielle Coroleur et elle-même ont participé à un groupe de réflexion très intéressant sur l'Agenda 21 et la restauration scolaire, organisée par la Région Centre à Sainte-Maure-de-Touraine.

⇒ Madame Bourgoïn annonce qu'elle a pris la présidence de l'Office du Tourisme de Cléry-Saint-André.

⇒ Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'équipe municipale avec laquelle il a travaillé pendant son mandat.

**Fin de la séance : 22 h 15**

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Danielle COROLEUR
Charlette ROUSSEL	Jacques DUFOURNIER	Rémi JAVOY
Eric MAINARDI	Martine BAUDOIN	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Nathalie RIETH	Christophe DESCHAMPS